

Saint-Léonard, le 15 septembre 2012

Cher(e) Collègue,

Vous êtes des entrepreneurs courageux et responsables. Très soucieux de la bonne marche de l'entreprise qui occupe la majeure partie de votre temps et qui mobilise toute votre énergie. **Professionnels du bâtiment, vous faites pourtant partie de la seule corporation qui doit déléguer le paiement des congés payés de ses salariés...**

Adhérez au collectif 4C-BTP...

Eh oui ! Certaines instances rétrogrades et passéistes – les caisses de congés du BTP pour ne pas les nommer, dont les fédérations sont membres de droit – pensent que vous êtes incapables de gérer vous-mêmes le paiement des congés de vos salariés. Et pourtant, vous êtes un des principaux poumons économiques de la France. Ne dit-on pas « quand le bâtiment va, tout va ! » C'est d'ailleurs encore plus vrai en temps de crise...

... Et retrouvez les pleins pouvoirs dans votre entreprise en tournant la page des caisses de congés du BTP !

Passons sur le train de vie pharaonique de ces organismes - dont même certains ministères remettent en cause l'utilité - pour nous concentrer sur les préjudices subis par les principaux intéressés : vous tous.

À longueur d'année, vous travaillez sans relâche et cette loi d'un autre temps vous brime injustement :

- Elle met votre trésorerie en péril, surtout quand la conjoncture n'est pas favorable comme c'est le cas en 2012 (**4000 euros par salarié qui manquent en permanence dans la trésorerie**),
- L'argent confisqué pourrait participer au développement de votre entreprise,
- Les soucis qu'elle engendre se répercutent sur le bien-être de vos familles et compliquent la gestion au quotidien...

Espérant vous compter très bientôt parmi les membres du collectif 4C-BTP, veuillez croire, cher(e) collègue, à nos sentiments les plus dévoués.

Jean-Dominique PAILLER & David VENZA
Co-présidents du Collectif et entrepreneurs du bâtiment



www.4c-btp.org

Savez-vous qu'une caisse de congés n'est pas une administration publique ? C'est seulement une association loi 1901 de droit privé !



« Comme nous, vous voulez mettre fin à cette situation indigne ? Remplissez votre bulletin d'adhésion et **rejoignez notre collectif !** »



Assumons pleinement la gestion de nos entreprises, c'est une question de bon sens...

- En collectant l'argent des congés payés 1 an à l'avance, **les caisses affaiblissent vos entreprises** mais accumulent une trésorerie faramineuse - 6,5 milliards - dont elles sont les seules bénéficiaires...
- De manière hasardeuse, **l'argent destiné à vos salariés est ensuite placé en bourse** avec tous les dangers que cela comporte.
- Vous payez toujours la prime de congés mais cette dernière n'est pas versée lorsqu'un salarié embauche ou débauche au cours de la période de référence. **La caisse gardant cette prime au prorata des droits acquis...**
- Quand vos salariés ne réclament pas le solde de leurs congés, **devinez qui profite de l'argent ?...**
- Les textes qui régissent les caisses perdurent et pourtant **ils sont contraires à la Convention européenne des droits de l'homme.**

DES CHIFFRES ÉDIFIANTS !



1120 €*

C'est le **coût supplémentaire** de l'affiliation d'un salarié à la Caisse des Congés Intempéries BTP par rapport au régime commun des congés payés.

65,7 M€

C'est la somme versée aux 920 salariés des caisses, soit **3000 € nets** par personne en moyenne : **combien d'entre vous gagnent autant ?**

29,7 M€

Ce sont les achats divers pour alimenter le système informatique utilisé par les caisses... **Vos comptables pourraient accomplir la même tâche à un prix bien plus compétitif...**

*Calcul réalisé par un expert comptable sur la base d'un salaire net de 1500 € au 1^{er} janvier 2012.

...et il y a aussi les terrains pour **20,3 M€**, des constructions pour **88,6 M€**, du matériel et mobilier de bureau pour **12,3 M€**, du matériel informatique pour **15,7 M€**...



ENCORE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE COÛT DES CONGÉS ET DES TÉMOIGNAGES ÉDIFIANTS SUR NOTRE SITE :

